

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42601

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 2555 de Mme Manin

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« dans l'année considérée »

le mot :

« annuellement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de précision vise à garantir que toute heure travaillée ouvre les mêmes droits en matière d'acquisition de points, sans prise en considération du temps de travail annuel.